

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2023_042

Mission 2024 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

Le sept décembre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés : François FOLCHER représenté par Serge GRASSET, Pierre PANTANELLA représenté par Arnaud CURVELIER, Régis VALGALIER représenté par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : René JEANJEAN

Date de convocation : 28 novembre 2023

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2024 comme suit :

Missions générales :

- Mise en œuvre des actions du PPG 2023-2027 ;

- Appui et soutien des collectivités, et autres structures pour des initiatives locales (ex : nettoyage de rivière, opération arrachage de plantes exotiques envahissantes) ;

- Conseils et accompagnements aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
- Participation au fonctionnement du Syndicat Tarn-amont.

Planification et suivi des travaux

- Suivi des travaux de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve et des embâcles sur l'ensemble du territoire (5 secteurs d'intervention sur 26km), recensement des propriétaires, conventionnement, relance pour autorisation des travaux, marquage des arbres, suivi des travaux et communication ;
- Élaboration de la 3^{ème} tranche de travaux du PPG 2023-2027 (réalisation des travaux 2025). Repérage de terrain et détermination des travaux à réaliser, consultation des entreprises et demandes de subventions ;

Gestion des zones humides et des espaces de mobilité

- Mise en œuvre technique du projet de restauration de la zone d'expansion de crue à Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : révision du DCE et consultation des entreprises, lancement des travaux ;
- Lancement d'une réflexion sur l'espace de mobilité du Tarn dans le secteur de Florac ;
- Lancement d'un projet de restauration hydromorphologique du ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn
- Projet de restauration d'une zone humide sur le Durzon à Nant ;
- Poursuite de la démarche participative à destination des agriculteurs pour limiter l'impact du bétail sur les cours d'eau et préserver les zones humides du bassin de la Muse ;
- Élaboration et suivi des travaux de mise en défens des cours d'eau (Combe des Cades, bassin versant de la Muse, ruisseau du Bourg).

Suivi de l'état des cours d'eau et des zones humides

- Amélioration de la connaissance des cours d'eau du territoire notamment sur les petits affluents (Brianchon dans le secteur des Bondons, le Trévezel en amont de Trèves) ;
- Poursuite de l'étude sur 3 bassins versant (Bramont de Cantonnet, affluents de la Brèze et Malzac) à écrevisses à pattes blanches et proposition d'actions, sensibilisation des acteurs des territoires en partenariat avec la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Lozère ;
- Lancement d'une réflexion sur la communication et la gestion des plantes exotiques envahissantes, proposition de gestion des foyers de Renouée du Japon à Florac et Nant ;
- Suivi de l'impact des incendies de Mostuejous dans le ruisseau des Arziols ;
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques ;
- Suivi de l'état des cours d'eau et valorisation des données.

Continuité écologique

- Identification de zones potentielles d'actions pour restaurer la continuité écologique sur le chevelu hydrographique notamment sur la Dourbie.

Autres missions

- Accompagnement des démarches d'atlas de la biodiversité communale (Florac, Ispagnac, Saint-Rome-de-Cernon) ;
- Participation aux démarches sur les sites Natura 2000 ;
- Appui ponctuel et développement de partenariat (Fédérations départementale de pêche, COPAGE, CEN, PNC, PNRGC) ;
- Élaboration d'un guide de gestion des ravins en lien avec la mission inondations.

Établit le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 479 jours d'agents du syndicat.

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2024 à :

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc...	127 447,79 €
Dépenses ponctuelles : achats de matériel spécifique, dépenses de communication	800,00 €
TOTAL GENERAL	128 247,79 €

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2024 comme suit :

Agence de l'eau Adour-Garonne : 64 123,89 euros (50%),

Autofinancement : 64 123,90 euros (50%) ;

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, René JEANJEAN




<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>07/12/2023</u> et publié ou notifié le <u>08/12/2023</u></p>

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.